



Revue de presse hebdomadaire 14

LE NIGER A TRAVERS SA PRESSE DU 05 MARS AU 11 AVRIL 2010

SOMMAIRE

INTERNATIONAL

USA/CANADA

COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE

Maroc

OXFAM International

ONU

Croix Rouge

BID

POLITIQUE ET AFFAIRES INTERIEURES

CSRD

Gouvernement

Conseil Consultatif

Communauté Urbaine de Niamey

Trafic de stupéfiants

PARTIS POLITIQUES-ASSOCIATIONS-SYNDICATS

AFDR

Mouvement Patriotique pour la Défense de la Nation et du Peuple

SOCIETE

Médias

Crise alimentaire

ECONOMIE

Marchés agricoles

Téléphonie mobile

INTERNATIONAL

USA/CANADA

Dans une déclaration conjointe, les Représentations des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, déclarant « suivre de très près la situation au Niger », notent que « le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CRSD) a pris plusieurs mesures allant dans la bonne direction [...] Toutefois, le CSRD doit garantir le principe scrupuleux des procédures judiciaires et des principes de l'Etat de droit, des droits de l'homme et de continuer à respecter la liberté des médias à traiter l'information de façon responsable et véridique pendant cette transition cruciale [...]. Nous encourageons vivement la tenue d'élections transparentes, libres et honnêtes au cours de cette année, afin que la voix la plus importante, celle du peuple nigérien, soit entendue », *L'Enquêteur (05/04/10)*.

COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE

Maroc

Le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des jeunes entrepreneurs, M. Hamid Hamed a réceptionné, le 5 avril, plus de 100 tonnes de vivres et de médicaments acheminés par le Royaume du Maroc en faveur des populations nigériennes touchées par la crise alimentaire, *Le Sahel (06/04/10)*. « Le Royaume chérifien donne l'exemple », commente *L'Evénement (06/04/10)*. L'Ambassadeur M. Tayeb Raouf, a également affirmé, au cours de la remise des marchandises, qu'une « enveloppe de 300 millions de Fcfa, constituant la première tranche d'une aide financière de 600 millions de Fcfa, a été débloquée pour soutenir les efforts de lutte contre la crise alimentaire au Niger ».

OXFAM International

Crise alimentaire au Niger et au Tchad : « L'agence demande aux pays développés de réagir rapidement face aux premiers signes d'un désastre imminent », rapporte *Le Démocrate (08/04/10)*. Le Niger est particulièrement touché par l'insécurité alimentaire qui concerne actuellement près de 8 millions de personnes. Le manque de pluie, en 2009, a fait chuter la production agricole de près de 26% par rapport à l'année précédente, précise l'auteur.

ONU

La Coordonnatrice du Système des Nations Unies au Niger, lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU à New-York, a affirmé, la semaine dernière, que l'aide accordée au Niger est actuellement trois ou quatre fois inférieure à celle accordée aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest, *Le Démocrate (08/04/10)*. Mme Kardhiata Lô N'Diaye tente ainsi, depuis les Etats-Unis, de mobiliser des ressources à travers différents partenaires dans le secteur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Croix Rouge

« Le Comité international de la Croix Rouge a récemment annoncé vouloir tripler son aide, passant ainsi de 12,1 à 33,9 millions d'euros, en faveur des personnes touchées par la crise alimentaire au Niger et au Mali, *Le Démocrate (08/04/10)*.

BID

La Banque Islamique de Développement a remis, le 7 avril, au Ministère de l'Education nationale, un lot de 17 véhicules et 24 motos au profit des inspections franco-arabes du Niger, d'une valeur totale de 260 millions de Fcfa, *Le Sahel (08/04/10)*.

CSRD

- « Le Chef de l'Etat signe quatre ordonnances et nomme un Conseiller spécial », titre *Le Sahel* (06/04/10). Par la 1^{ère} ordonnance, modifiant l'ordonnance n°2010-01 du 22 février 2010, portant organisation et fonctionnement des pouvoirs publics pendant la période de Transition, sont créés : le Conseil Constitutionnel de Transition, le Conseil Consultatif National, une Cour des Comptes et l'Observatoire National des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

- La seconde ordonnance porte sur la composition, les attributions et le fonctionnement du Conseil Constitutionnel de transition, composé de 11 membres nommés par décret par le Président du CSRD. Il est chargé du contrôle de la régularité, de la transparence et de la sincérité du référendum, des élections présidentielles, législatives et locales. Il proclame les résultats définitifs des élections et du référendum. Il peut être saisi, pour avis, par le Chef de l'Etat et par le bureau du Conseil Consultatif National sur des textes touchant aux droits fondamentaux.

- La 3^{ème} ordonnance définit les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil Consultatif National. Composé de 131 membres appartenant aux forces vives de la Nation, le conseil Consultatif National est chargé de donner son avis sur l'avant projet de Constitution, l'avant projet de Code électoral, l'avant projet de Charte des partis politiques, l'avant projet de Statut de l'opposition, l'avant projet de Charte d'accès à l'information publique. Il sera chargé, par ailleurs, de faire des propositions au gouvernement sur les différentes échéances électorales, la mise en place de la CENI, les mécanismes de réconciliation et de renforcement de l'unité nationale, le mécanisme d'assainissement des finances publiques et le mécanisme de dépolitisation de l'administration publique.

- Enfin, le Pr André Salifou, historien, est nommé Conseiller spécial du Président du CSRD, cumulativement à ses fonctions de représentant personnel du Chef de l'Etat auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

- Le 6 avril, Le Chef de l'Etat a nommé, par décret, Mme Salifou Fatouma Bazeye à la présidence du Conseil Constitutionnel de Transition, M. Marou Amadou à la présidence de Conseil Consultatif National et M. Mamadou Gazibo, coordonnateur du Comité des Textes Fondamentaux, *Le Sahel* (07/04/10). « Figure de proue de la lutte contre le référendum constitutionnel controversé organisé le 4 août 2009, Marou Amadou et Fatouma Bazeye se sont distingués, l'un pour avoir dénoncé le maintien au pouvoir du président déchu, l'autre pour avoir annulé plusieurs fois le décret présidentiel qui convoquait le référendum », rappelle *Le Démocrate* (08/07/10). Malgré quelques grincements de dents au sein même de la CFDR, nous apprend *Le Courrier* (08/04/10), « il s'agit de deux valeurs sûres de la lutte démocratique connues pour leur intégrité et leur indépendance d'esprit ». Selon le journal, leur nomination « vient couper court aux critiques faisant état d'une espèce d'équilibrisme de la junte. Le CSRD tourne ainsi le dos aux partisans de l'ancien régime déchu de Mamadou Tandja, les versant à son tour dans le sac des fossoyeurs de la démocratie ». Pour *Opinions* (07/04/10), ces nominations consacrent « la rançon d'un combat juste et noble [...] La cerise sur le gâteau, poursuit l'auteur, M. Mamadou Gazibo, professeur agrégé en sciences politiques à l'Université de Montréal, vient d'être nommé à la tête de la commission chargée de la rédaction des textes fondamentaux ». Pour *L'Actualité* (06/04/10), Marou Amadou représente « ce démocrate modèle qui n'a cessé, malgré les harcèlements et les intimidations, de prêcher les vertus de la démocratie et de l'Etat de droit. Sa nomination à la tête du conseil est le signe indicateur de la sincérité des engagements de la junte au pouvoir ». Pour *La Source* (09/04/10) également, cette nomination « est assurément la consécration de l'intégrité », « l'un des actes majeurs de la junte qui va convaincre les sceptiques ». « Seul point faible qu'il doit dominer, recommande *La Roue de l'Histoire* (07/04/10), c'est d'avoir la patience de supporter les autres dans leur diversité d'opinions ». « Deux nominations, selon *La Liberté* (07/04/10), qui sont aux yeux de beaucoup une revanche de la CFDR sur la 6^{ème} République ».

- Le Chef de l'Etat a reçu, le 7 avril, l'envoyé spécial de l'Union Africaine, M. Albert Tevodjéré, le Vice-président de la Commission de la CEDEAO, M. Jean de Dieu Somda et le Secrétaire général de la CENSAD, M. Mohamed El Madani Al Azari, *Le Sahel* (08/04/10).

- Le Secrétaire Permanent du CSRD, le Colonel Abdoulaye Badié, pour sa part, s'est entretenu le même jour avec M. Alain Holleville, ambassadeur de France au Niger, *Le Sahel (08/04/10)*.

- Le chef de l'Etat, le Chef d'Escadron Salou Djibo a présidé, le 7 avril, l'installation officielle de Conseil Consultatif National, en présence du Premier ministre, des membres du CSRD et du gouvernement, du Corps diplomatique et des représentants des Organisations internationales, *Le Sahel (08/04/10)*. « Faisons en sorte que plus jamais le peuple nigérien ne soit victime de cette propension des dirigeants à ignorer la loi, et ne subissent les errements de ceux en qui il place sa confiance [...] Faisons en sorte que plus jamais la souveraineté de notre peuple ne soit usurpée par qui que ce soit sous prétexte qu'il détient un mandat légal. Faisons en sorte, enfin, que plus jamais le Niger ne soit confronté aux situations qui contraignent nos Forces de Défense et de Sécurité à intervenir, au risque de leur vie, sur la scène politique nationale [...]. Le CSRD et le gouvernement attendent de chacun le sursaut patriotique nécessaire qui fera de vous non plus les défenseurs d'intérêts catégoriels mais les dignes représentants des intérêts supérieurs de la Nation nigérienne», a-t-il déclaré lors de son allocution.

- Le Chef de l'Etat, le 7 avril, a signé plusieurs décrets portant nomination de 14 nouveaux Conseillers à la Présidence du Conseil Suprême pour la Démocratie, *Le Sahel (08/04/10)*. Plusieurs hebdomadaires indépendants dénoncent le flot des nominations survenues depuis le 18 février, révélant une politique de promotion « des parents, amis et connaissances », voire l'accumulation des postes. « On a comme l'impression que le système décrié du régime renversé a été remplacé par un autre tout aussi mauvais [...] qui risque de ternir l'image du régime », déplore *L'Evénement (06/04/10)*. Pour *Opinions (07/04/10)*, le CSRD doit revoir « non seulement ses nominations teintées de népotisme et de favoritisme, mais également identifier les axes prioritaires pour réussir une bonne transition ». « En effet, à l'examen attentif de ces nominations, on a l'indignable impression qu'elles sont le fruit, non pas d'une quelconque compétence avérée, mais plutôt d'un faisceau de relations qui peuvent aller de la famille, du cercle d'amis pour remonter jusqu'à la promotion scolaire ! », poursuit le journal dans un autre article. « Qui tire les ficelles de ces nominations ? », s'interroge *Le Canard Déchaîné (06/04/10)*, conseillant par ailleurs au CSRD d'être « plus regardant sur les propositions qui lui parviennent. Car nous avons comme l'impression qu'il y a quelqu'un, quelque part, qui tire les ficelles de ces nominations ».

- Le Chef de l'Etat a reçu en audience, le 8 avril, Elhaji Wordougou, membre de l'ex-résistance armée, « venu le féliciter pour le retour à la paix dans le pays, et particulièrement dans le Ténéré, le Kowar et le Manga », rapporte *Sahel Dimanche (09/04/10)*. Le Président du CSRD a ensuite reçu M. Benoît La Salle, président et chef de direction de la compagnie minière SEMAFO. « Nous sommes venus présenter les programmes de l'année 2010 afin de bien faire comprendre notre implication sociale et humaine dans la zone du Liptako [...]. Nous n'avons pas une gestion opaque parce que, tous les mois, il y a un rapport complet qui est transmis au Ministère des Mines et de l'Energie », a-t-il déclaré à sa sortie d'audience.

Enfin, le Chef de l'Etat s'est entretenu avec une délégation de la Banque Mondiale conduite par M. Madani Tall, Directeur des opérations pour l'Afrique de l'Ouest, au sujet de la situation politique du pays, de la sécurité alimentaire, des finances publiques et de la gestion des projets financés par l'institution financière internationale, *Sahel Dimanche (09/04/10)*.

Gouvernement

Primature :

Le Premier ministre, M. Mahamadou Danda, a reçu, le 06 avril, une délégation de la Banque Mondiale, conduite par le responsable des opérations pour le Niger, *Le Sahel (07/04/10)*.

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires religieuses :

Le ministre Ousmane Cissé a rencontré, le 7 avril, les représentants des associations religieuses, les appelant, entre autres, à combattre « toutes sortes de dérives souvent observées dans leur milieu », précise *Le Sahel (08/04/10)*. Saluant le rôle de ces associations dans le maintien de la paix sociale, le ministre a particulièrement souligné la corrélation des valeurs transmises par les leaders religieux et prônées par le CSRD. « Par vos incessantes prières et par vos prêches, vous avez toujours appelé les Nigériens à cultiver les valeurs de tolérance, de paix, de concorde et de pardon [...] toute chose qui rejoint opportunément l'un des objectifs cardinaux de la transition, à savoir la réconciliation des filles et des fils de notre pays ».

Ministère de la Promotion de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'enfant :

La Roue de l'Histoire annonce un « grand réaménagement » au sein de ce ministère. « Avec un quota de 90% pour les femmes et 10% pour les hommes [...] manifestement, le cri du cœur des femmes a été entendu par la nouvelle locataire de ce ministère, Mme Sinadi Tchimaden Hamaten [...] Mais attention, cela s'appelle de la discrimination positive sous d'autres cieux », conclut l'auteur.

Conseil Consultatif

Le Conseil Consultatif National s'est installé le mercredi 7 avril au Palais des Congrès de Niamey, *Le Sahel* (07/04/10).

Selon *L'Événement* (06/04/10), « la marge de manœuvre est étroite pour la classe politique ». « Même si les avis du Conseil Consultatif sont pris à l'unanimité, explique l'auteur, ils pourront être rejetés par le CSRD si ceux-là vont à l'encontre de ses aspirations ». *La Liberté* (07/04/10) déplore, pour sa part, le nombre « insuffisant » des représentants des partis politiques au sein du conseil : « Les 53 partis politiques occuperont vingt sièges seulement sur les 131 répartis. Cette répartition a ignoré le fait que ces partis seront les responsables de la gestion de l'après transition ».

- Les travaux du Conseil Consultatif ont démarré le 7 avril, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, annonce *Sahel Dimanche* (09/04/10), sous la houlette d'un bureau composé de deux rapporteurs et du Président dudit Conseil. « Le président Marou Amadou a exhorté ses collègues conseillers à travailler vite et bien pour l'intérêt du Niger », rapporte le journal qui souligne, cependant, qu'en dépit de son rôle évoquant celui d'une Assemblée nationale, « le Conseil Consultatif n'en aura pas le pouvoir ». « Le pouvoir de décision reste au CSRD », confirme *La Roue de l'Histoire* (07/04/10), malgré le « signal fort » donné par le CSRD en nommant ces trois personnalités à la tête des institutions de la transition.

Communauté Urbaine de Niamey

« Les nouvelles autorités prennent fonctions avec assurance », titre *Le Sahel* (07/04/10). Après avoir rappelé le contexte de sa nomination à la Présidence de la CUN, le Capitaine Idé Seyni a assuré vouloir « conduire cette mission avec tous les collaborateurs : administrateurs délégués, cadres et agents de la Communauté urbaine, chefs traditionnels, opérateurs économiques et représentants de la société civile ». Affirmant que la nouvelle équipe n'a pas l'objectif de « mener une chasse aux sorcières », le Capitaine Idé Seyni a néanmoins demandé à tous les responsables administratifs de fournir « clairement » un état de leur situation, « dans l'optique d'une moralisation très prochaine de nos structures par les autorités compétentes ».

Trafic de stupéfiants

En début de semaine, la brigade fluviale de Gaya a saisi 47 kg de chanvre indien et plus de 30.000 comprimés d'amphétamines, annonce *Le Républicain* (08/04/10). Les deux passeurs étaient en fait des cyclistes et « ont malheureusement pris la fuite en abandonnant leur marchandise au moment de l'interpellation ».

PARTIS POLITIQUES-ASSOCIATIONS-SYNDICATS

AFDR

Interpellations des responsables du régime Tandja : une affaire à controverse », titre *La Roue de l'Histoire* (07/04/10). Les différents partis de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la République se sont réunis, le 2 avril, au siège du MNSD pour débattre des interpellations des personnalités du régime de Mamadou Tandja, survenues le 28 mars, pour « complot et subversion contre le régime militaire de transition ». Après cinq jours de détention dans les locaux de la compagnie de la police, le ministre de l'Intérieur, par souci « d'apaisement » et de « réconciliation », a annoncé leur placement en résidence surveillée, avant de lever définitivement cette mesure, le mardi 7 avril. Le journal relate « une encombrante affaire pour le gouvernement », où se mêlent assainissement et activités subversives. Mais

pour les avocats de la défense, « rien de consistant » n'existe dans le dossier d'accusation. L'auteur de l'article évoque des « réunions clandestines et la mobilisation de ressources financières, le tout en relation avec certains milieux maraboutiques ».

« Les avocats portent plainte, les autorités libèrent », annoncent *La Source (09/04/10)*. Le Collectif des avocats a décidé de porter plainte contre le ministre de l'Intérieur, le Directeur de la Police Judiciaire et le Commandant de la Compagnie Nationale de sécurité, « pour atteinte à la liberté, arrestation et séquestration arbitraire ». Les détenus ont passé plus de 96 heures en détention dans des lieux non prévus par la loi, selon les avocats, « sans qu'il ne leur soit signifié les chefs d'accusation ». Depuis, précise le journal, toutes les mesures privatives de liberté ont été levées, « l'apaisement manifestement voulu par le CSRD a manifestement pris le dessus et cette plainte risque de mourir dans les tiroirs du Parquet ».

Mouvement Patriotique pour la Défense de la Nation et du Peuple

L'organisation présidée par M. Nouhou Arzika a publiquement dénoncé, le 7 avril, la vague d'interpellations et la détention, la semaine dernière, de plusieurs personnalités politiques et de la société civile pour « des motifs fallacieux d'atteinte à la sûreté de l'Etat ». Dans sa déclaration, le mouvement exige que « les preuves de leur implication dans une entreprise d'atteinte à la sûreté de l'Etat soient exhibées publiquement pour permettre à l'opinion nationale et internationale d'apprécier, faute de quoi, ces détentions extrajudiciaires restent sans fondement et ne constituent ni plus ni moins qu'une entreprise de chasse aux sorcières et de harcèlement contraire à la volonté d'apaisement et de réconciliation tant prônée par le CSRD ». Il exige également la mise en liberté sans condition de toutes les personnes arbitrairement détenues et rend le CSRD et le Gouvernement de transition « seuls responsables de tout ce qui adviendrait de grave à toutes les personnes arrêtées ». Pour conclure, le mouvement a invité ses coordinations régionales et départementales « à organiser, chacune, une conférence d'information des militants sur la situation actuelle ».

SOCIETE

Médias

« La maison de la presse revient aux journalistes », titre *La Source (09/04/10)*. « Ce geste responsable augure de belles perspectives entre le gouvernement et la presse [...] ».

Crise alimentaire

« Le classes se vident à Zinder », titre *Le Républicain (08/04/10)*. « Ces départs sont la conséquence de l'exode rural des familles face aux graves pénuries alimentaires », a déclaré la ministre de l'Education nationale, Mme Sidibé Fadjimata Maman Dioula. 342 départs provenant de 14 écoles ont été enregistrés, soit 52,36% des effectifs au niveau de l'enseignement de base. Le journal évoque, par ailleurs, le décès de plus de 50 enfants à travers le pays, depuis le début de la crise en janvier dernier.

ECONOMIE

Marchés agricoles

« Baisse des prix du mil, du maïs et du riz », annonce *Le Républicain (08/04/10)*. Au niveau national le prix des sacs de maïs et de riz (50 kg) a varié entre 12.000 et 24.000 Fcfa, soit une baisse du prix moyen de 12% par rapport à la même semaine de l'année 2009.

Téléphonie mobile

« Vente des activités africaines de Zain : Barthi Airtel rafle la mise », *L'Événement (06/04/10)*. « La compagnie de téléphonie mobile ZAIN a annoncé avoir cédé ses activités africaines, hormis celles du Maroc et du Soudan, pour la somme de 10,7 milliards de dollars », précise l'auteur.